

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 28/007/2006 – ÉFAI

Informations complémentaires sur l'AU 76/06 (MDE 28/006/2006 du 3 avril 2006)

"Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer"

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS

ALGÉRIE

Mhamed Benyamina (h), 34 ans

Mourad Ikhlef (h), 38 ans

Londres, le 6 avril 2006

Mhamed Benyamina et Mourad Ikhlef ont été transférés dans la prison de Serkadji à Alger, le 5 avril. Ils ne sont plus menacés de torture ni d'autres formes de mauvais traitements.

Amnesty International pense qu'ils ont été détenus pendant trois jours à la caserne du Département du renseignement et de la sécurité à Alger.

Mourad Ikhlef a reçu la visite d'un membre de sa famille en prison. Cependant, selon les informations reçues, aucun des deux hommes n'a vu un avocat. Par ailleurs, ils n'ont pas la moindre idée du motif de leur arrestation. Amnesty International ignore si des charges ont été retenues contre eux.

Aucune action complémentaire n'est requise de la part des membres du Réseau Actions urgentes.

Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Amnesty International continuera de surveiller la situation de ces deux hommes et interviendra à nouveau si nécessaire.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*